

Ecole inclusive

[La circulaire n°219-6088 du 5 juin 2019](#) décline la mise en oeuvre de l'école **inclusive**.

En Mayenne, elle se traduit par la création de 17 Pôles inclusifs d'accompagnement localisés - PIAL -
[Circulaire départementale de l'école inclusive](#)

Un PIAL est une organisation collective de la gestion des besoins d'**accompagnement des élèves en situation de handicap** dans un territoire avec comme objectifs :

- un accompagnement humain au plus près des besoins de chaque élève (développement de l'autonomie, acquisition des connaissances et compétences du socle commun) ;
- une certaine souplesse dans l'organisation de l'accompagnement humain pour les écoles et les établissements scolaires ;
- une évolution positive des modalités et des conditions de travail ;
- un renforcement de la logique de réseau, un portage collectif réaffirmé par l'ensemble des acteurs du territoire, une meilleure mutualisation des différentes compétences, un renforcement du partenariat avec les services médico-sociaux.

Vous trouverez dans cette rubrique toutes les informations concernant la **mise en place** et le **fonctionnement** des 17 pôles du département de la Mayenne.

De plus, un document synthétique vous expose [la contribution du service santé social à l'animation des PIAL](#).

Une [foire aux questions](#) est également à votre disposition afin de répondre à vos interrogations.



ENSEMBLE pour L'ÉCOLE INCLU

M.A.J. le 17/12/2019

Dans cette rubrique

- [Cellule d'écoute dédiée aux familles](#)
- [Les établissements et ressources pour chaque PIAL](#)
- [Liste des enseignants référents et leurs territoires d'action](#)
- [Foire aux questions](#)

Pour plus d'information

[Contribution du service santé-social à l'animation des PIAL](#)

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Mayenne
Cité administrative, rue Mac Donald
BP 23851 - 53030 Laval CEDEX 9
Tél. 02 43 59 92 00